

Affiché  
Le 05 MAI 2015



Délibération n° 38  
POLE DEVELOPPEMENT

Séance du 9 avril 2015 à 19 heures  
Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 11 possédant une procuration  
5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL  
BOISSIERES  
CABRERETS  
CAHORS

CAILLAC  
CALAMANE  
CATUS  
CIEURAC  
COURS

CRAYSSAC  
DOUELLE  
ESPERE

FONTANES  
FRANCOULES  
GIGOZAC  
LABASTIDE DU VERT  
LABASTIDE MARNHAC  
LAMAGDELAINE  
LAROQUE DES ARCS  
LE MONTAT  
LES JUNIES  
LHERM  
MAXOU  
MECHMONT  
MERCUES  
MONTGESTY

PRADINES

ST CIRQ LAPOPIE  
ST DENIS CATUS  
SAINT GERY  
TOUR DE FAURE  
TRESPoux-RASSIELS  
VALROUFIE  
VERS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),  
M. PARNAUDEAU Willy (tit),  
M. SEGOND Dominique (tit),  
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit), M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),  
M. TILLOU José (tit),  
M. DUJOL Jean-Paul (tit)  
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),  
M. PEYRUS Guy (tit),  
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),  
M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),  
M. TREIL Jean (tit) ) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),  
M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte (tit),  
Mme BOURDARIE Paulette (tit),  
Mme VALETTE Roselyne (tit),  
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),  
M. MOLINIE Romuald (tit),  
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),  
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),  
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)  
M. NOUAILLES Serge (tit),  
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),  
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),  
M. REIX Jean-Albert (tit),  
M. SABOT Aimé (tit),  
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),  
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),  
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),  
M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),  
M. MIQUEL Gérard (tit),  
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),  
M. BORIES Olivier (tit),  
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),  
M. LAVAU Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),  
M. ANNES Jean-Pierre (tit),  
M. HEE Gérard (tit),

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-38\_09\_04\_15-DE  
Regu le 15/04/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

**POLE DEVELOPPEMENT – Développement institutionnel**

**Objet : Adhésion et participation à MPEI – Agence Régionale d'Innovation et de Développement  
Economique**

**A été adopté à L'UNANIMITE**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 avril 2015

Rapporteur : Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

Rédacteur : Elodie SORBET  
Service : Développement institutionnel

**Objet : Adhésion et participation à MPEI – Agence Régionale d’Innovation et de Développement Economique**

Mesdames, Messieurs,

Vu les statuts de l’Agence Régionale d’Innovation et de Développement Economique,

La Région Midi-Pyrénées a, en janvier 2015, fusionné ses deux agences de développement économique, MPE (Midi-Pyrénées Expansion) et MPI (Midi Pyrénées Innovation), pour créer une structure unique – l’Agence Régionale d’Innovation et de Développement Economique - en vue de reprendre toutes les missions d’accompagnement des entreprises, de structuration des filières et d’appui économique aux territoires en région. Cette opération doit permettre d’étendre ses missions et activités, notamment dans le domaine de l’internationalisation des entreprises.

Association loi 1901, ce nouvel acteur du paysage régional, opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, s’appuie sur les savoir-faire et les compétences des équipes de MPI et MPE composées de 56 salariés. La nouvelle agence poursuivra et développera les missions des deux précédentes structures afin de favoriser le développement économique de l’ensemble du territoire de Midi-Pyrénées.

L’agence, au service des entreprises, accompagnera également les collectivités et les acteurs du développement économique, de l’innovation et du transfert technologique. Ses missions s’articulent autour de trois volets principaux :

- 1- *Favoriser l’accueil, l’innovation et la croissance des entreprises* : accompagnement ciblé des projets des entreprises régionales avec une attention particulière portée à l’innovation et l’internationalisation, prospect et accueil des entreprises françaises et étrangères susceptibles de s’installer en Midi-Pyrénées, contribution au renfort des échanges entre les milieux académiques et les entreprises ;
- 2- *Animer les filières régionales et coordonner le réseau des partenaires de l’innovation et du développement économique* : structuration et animation des filières régionales, notamment dans le cadre des pôles de compétitivité et clusters, contribution à la favorisation de la cohérence et de l’efficacité du système régional d’accompagnement des entreprises en animant des réseaux associés ;
- 3- *Renforcer l’attractivité du territoire régional* : accompagnement des territoires dans leurs projets de développement économique (création ou extension d’une zone d’activités, d’une pépinière, d’un hôtel d’entreprises...), présence de la région sur

des salons internationaux avec une triple mission : accompagner des PME à l'export, promouvoir l'attractivité régionale et détecter des projets d'implantation.

L'Agence Régionale d'Innovation et de Développement Economique a ainsi pour objectif global de participer au développement économique de l'ensemble du territoire de Midi-Pyrénées et doit donc rassembler le plus largement possible les acteurs du développement économique dont la Communauté d'agglomération du Grand Cahors fait partie.

La région propose donc l'adhésion du Grand Cahors à cette nouvelle agence. Notre établissement, compétent à titre obligatoire en matière de développement économique, attentif à structurer un véritable schéma de développement au cours des prochains mois, considère comme indispensable de prendre activement part à cette nouvelle agence, véritable bras-armé de la Région en matière de développement économique et de soutien aux entreprises, Région plus que jamais chef de fil sur ce champ de compétence.

Considérant que l'adhésion cette nouvelle implique, pour les EPCI, le paiement d'une cotisation annuelle de 0,02 centimes d'euros par habitant, le Grand Cahors devra s'acquitter du paiement de 920 euros TTC (population DGF 2014 de 45 797 habitants).

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- D'adhérer à L'Agence Régionale d'Innovation et de Développement économique dont les statuts sont ci-annexés,
- b- De désigner comme représentants :
  - Titulaire : M. Denis MARRE,
  - Suppléant(e) : M. Ludovic DIZENGREMEL,
- c- D'autoriser le Président à signer tout document et à engager toute procédure afférente à ce dossier.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

 Le Président,  
**Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE**